

Comparaison des résultats des activités réglementées avec les revenus requis autorisés

- 1 Le tableau 1 de la page suivante concilie les résultats statutaires¹ des activités
- 2 réglementées avec les résultats présentés selon le cadre réglementaire.
- 3 Par ailleurs, les tableaux 2 et 3 suivants présentent une comparaison entre les principales
- 4 données projetées ayant servi à déterminer les revenus requis de 2014 et les données
- 5 réelles ayant mené aux résultats de la même année.

¹ Résultats établis selon les normes comptables applicables aux états financiers d'Hydro-Québec.

**Tableau 1
Conciliation
État des résultats - Activités réglementées (M\$)
Exercice terminé le 31 décembre 2014**

	Résultats statutaires (EF sectoriels)			Ajustements réglementaires				
	PCGR	Présentation et ajustements IFRS	Solides après ajustements IFRS	Ajustements réglementaires		Résultats réglementaires	Présentation Régie	Résultats réglementaires
				Débit	Crédit			Présentation Régie
Produits (Revenus requis du service de transport)	3 250,8		3 250,9			3 209,3		3 138,7
Transport d'électricité	3 104,5		3 104,5			3 142,3		3 138,7
Service de la charge locale	2 726,5		2 726,5		38,8 (a)	2 765,3		2 765,3
Revenus "cavalier" de la charge locale	8,9		8,9	8,9 (a)		0,0		0,0
Service de point à point long terme	301,6		301,6		7,4 (a)	309,0		309,0
Revenus "cavalier" de point à point à long terme	1,0		1,0	1,0 (a)		0,0		0,0
Service de point à point court terme	17,3		17,3		0,5 (a)	17,8		17,8
Clients à l'externe	49,1		49,1		1,1 (a)	50,2		50,2
Revenus "cavalier" clients à l'externe	0,1		0,1	0,1 (a)		0,0		0,0
Écart des revenus des services de transport de point à point	0,0		0,0			0,0	(3,6) (k)	(3,6)
Écart des pénalités sur écarts de réception	0,0		0,0					0,0
Autres produits	146,3		146,4			67,0		0,0
Clients à l'externe	51,6		51,6	42,0 (b)		9,6	(9,6) (l)	0,0
Capitalisation du rendement de l'avoir propre	49,2	0,1 (2)	49,3	46,1 (c)		3,2	(3,2) (m)	0,0
Facturation interne	30,2		30,2			30,2	(30,2) (n)	0,0
Facturation interne télécom.	38,1		38,1			38,1	(38,1) (o)	0,0
Amortissement actifs et passifs financiers act. régl.	(10,3)		(10,3)			0,0		0,0
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	(10,0)		(10,0)		10,0 (a)	0,0		0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	(0,3)		(0,3)		0,3 (d)	0,0		0,0
Effets actifs et passifs financiers act. régl.	(12,5)		(12,5)			(14,1)		0,0
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	(4,9)		(4,9)		1,3 (a)	(3,6)	-3,6 (k)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	(7,5)		(7,5)	3,0 (e)		(10,5)	10,5 (p)	0,0
Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception	(0,1)		(0,1)		0,1 (f)	0,0		0,0
Charges (Dépenses nécessaires à la prestation du service)	1 807,9		1 811,9			1 884,5		1 842,8
Exploitation	729,3		733,3			736,3		707,5
Charges brutes directes	549,9	0,3 (1) (0,9) (3) (2,0) (4) 8,8 (5)	556,1			556,1	1,4 (m)	557,5
Charges de services partagés	327,4	(0,1) (1) 0,5 (5)	327,8	3,0 (g)		330,8		330,8
Coûts capitalisés	(148,0)	(0,3) (4) (2,3) (5)	(150,6)			(150,6)		(150,6)
Facturation interne émise	0,0		0,0			0,0	(30,2) (n)	(30,2)
Autres charges	1 078,6		1 078,6			1 148,2		1 111,6
Achats de transit et d'électricité	33,5		33,5			33,5		33,5
Amortissement	956,2	(0,1) (6) 0,1 (7)	956,2	75,0 (h)		1 031,2	1,5 (m)	1 032,7
Taxes	88,9		88,9			88,9		88,9
Autres revenus de facturation interne	0,0		0,0		5,4 (i)	(5,4)	(38,1) (o)	(43,5)
Compte d'écarts du coût de retraite	0,0		0,0			0,0	10,5 (p)	10,5
Frais reportés relatif aux coûts de mise en service de projets non autorisés							(6,1) (m)	(6,1)
Facturation externe et autres éléments	0,0		0,0			0,0	19,3 (q) (0,6) (r) 29,5 (r) (9,6) (l)	19,3
Résultat d'exploitation (Rendement sur la base de tarification)	1 442,9		1 439,0			1 324,8		1 295,9
Produits financiers	0,0	(0,9) (8)	(0,9)	0,3 (j)		(0,6)	0,6 (q)	0,0
Frais financiers (Coût des capitaux empruntés)	792,8	(0,1) (1) (0,1) (2) 0,9 (3) 0,9 (8) 0,1 (6)	794,5	807,3 (j)	793,6 (j)	808,2	(0,9) (s)	807,3
Charge de désactualisation	0,0		0,0			0,0	0,9 (s)	0,9
Frais corporatifs	29,2	0,3 (5)	29,5			29,5	(29,5) (r)	0,0
Résultat provenant des activités poursuivies	620,9		615,9			487,7		487,7
Résultat provenant des activités abandonnées	0,0		0,0			0,0		0,0
Résultat net (Coûts des capitaux propres)	620,9		615,9			487,7		487,7

Les éléments de conciliation correspondent à :

1 **Présentation et ajustements IFRS aux fins réglementaires**

- 2 1) Arrondis
- 3 2) Ajustement des frais d'emprunts capitalisés sur les portions capitalisables aux immobilisations
- 4 en cours suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- 5 3) Reclassements entre les rubriques de la charge de désactualisation pour rendre la présentation
- 6 conforme aux IFRS.
- 7 4) Ajustement du coût des autres avantages du personnel suite à l'application de la norme IAS 19
- 8 Avantages du personnel.
- 9 5) Ajustement du coût de retraite suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- 10 6) Ajustement de la charge relative au passif au titre des obligations liées à la mise hors service
- 11 suite à l'application de la norme IAS 37.
- 12 7) Ajustement de la charge d'amortissement suite à la mise en service des immobilisations dont le
- 13 coût a été ajusté suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- 14 8) Reclassements entre les rubriques des produits et des frais financiers pour rendre la
- 15 présentation conforme aux IFRS.

16 **Ajustements réglementaires**

- 17 a) Ajustement des revenus de transport d'électricité suite à la décision D-2014-049.
- 18 b) Renversement de la provision 2013 suite à la décision D-2014-049.
- 19 c) Frais d'emprunt capitalisés portion capitaux propres.
- 20 d) Amortissement du compte d'écarts du coût de retraite suite à la décision D-2014-049.
- 21 e) Écart du coût de retraite suite à la décision D-2014-049.
- 22 f) Écart des pénalités sur écarts de réception suite à la décision D-2014-049.
- 23 g) Rendement sur les actifs des fournisseurs.
- 24 h) Respect de la *Loi sur Hydro-Québec* concernant la limite des durées d'utilité de 50 ans aux fins
- 25 d'établissement des tarifs.
- 26 i) Rendement sur les actifs télécom. des clients.
- 27 j) Ajustement pour refléter la différence entre les méthodes de reconnaissance des coûts de
- 28 financement.

29 **Ajustements réglementaires Présentation Régie**

- 30 k) Reclassement de la rubrique statutaire Effets actifs et passifs financiers act. régl. Compte
- 31 d'écarts - Revenus des services de transport point à point à Écart des revenus des services de
- 32 transport de point à point.
- 33 l) Reclassement de la rubrique statutaire Clients à l'externe à Facturation externe et autres
- 34 éléments.
- 35 m) Reclassement des coûts afférents au compte de Frais reportés relatif au coûts de mises en
- 36 service de projets non autorisés des rubriques statutaires Autres produits – Capitalisation du
- 37 rendement de l'avoir propre, Exploitation – Charges brutes directes et Autres charges -
- 38 Amortissement à la rubrique Frais reportés relatif aux coûts de mise en service de projets non
- 39 autorisés.
- 40 n) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne à Exploitation Facturation interne
- 41 émise.
- 42 o) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne télécom. à Autres revenus de
- 43 facturation interne.

- 1 p) Reclassement de la rubrique statutaire Effets d'actifs et passifs financiers act. régl. Compte
 2 d'écarts - Coût de retraite à Compte d'écarts du coût de retraite.
- 3 q) Reclassement du crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental de la rubrique
 4 statutaire Produits financiers à Facturation externe et autres éléments.
- 5 r) Reclassement de la rubrique statutaire Frais corporatifs à Facturation externe et autres
 6 éléments.
- 7 s) Reclassement de la charge de désactualisation de la rubrique statutaire Frais financiers à
 8 Charge de désactualisation.
- 9 Le Transporteur présente, à la pièce HQT-1, Document 1.1, un rapport des auditeurs
 10 indépendants sur la conciliation à la suite de l'utilisation de référentiels comptables
 11 différents entre les états financiers à vocation générale et les états financiers
 12 réglementaires.

Tableau 2
Comparaison des résultats réglementaires
aux revenus requis (M\$)

	Résultats réglementaires (a)	Revenus requis (b)	Différences
Base de tarification	17 590,8	17 782,0	(191,2)
Coût moyen pondéré du capital	7,362%	7,053%	
Coût de la dette	6,556%	6,561%	
Taux de rendement sur les capitaux propres	9,242%	8,200%	
Charge de désactualisation	0,9	1,5	(0,6)
Coûts des capitaux empruntés	807,3	816,7	(9,4)
Coûts des capitaux propres	487,7	437,4	50,3
Rendement sur la base de tarification et charge de désactualisation	1 295,9	1 255,6	40,3
Charges nettes d'exploitation	707,5	705,5	2,0
Charges brutes directes	557,5	562,3	(4,8)
Charges de services partagés	330,8	336,5	(5,7)
Coûts capitalisés	(150,6)	(161,8)	11,2
Facturation interne émise	(30,2)	(31,5)	1,3
Autres charges	1 111,6	1 154,1	(42,5)
Achats de transit et d'électricité	33,5	32,3	1,2
Amortissement	1 032,7	1 073,0	(40,3)
Taxes	88,9	92,7	(3,8)
Autres revenus de facturation interne	(43,5)	(43,9)	0,4
Compte d'écarts du coût de retraite	10,5		10,5
Frais reportés relatif aux coûts de mise en service de projets non autorisés	(6,1)		(6,1)
Facturation externe et autres éléments (c)	19,3	23,6	(4,3)
Dépenses nécessaires à la prestation du service	1 842,8	1 883,2	(40,4)
Revenus requis du service de transport	3 138,7	3 138,8	(0,1) (d)

(a) Données réelles à 100 %.

(b) Données projetées à 100 %.

(c) Facturation externe, frais corporatifs et intérêts reliés au remboursement gouvernemental.

(d) Différence entre les revenus des services de transport et les revenus requis approuvés par la Régie de l'énergie.

Tableau 3
Principales différences entre
les résultats réglementaires et les revenus requis 2014 (M\$)

Coût des capitaux empruntés				(9,4)
	Projeté	Réel	Différence	
Taux de la dette	6,561%	6,556%	(0,6)	
Base de tarification	17 782	17 591	(8,8)	
Charges nettes d'exploitation				2,0
Coût de retraite net			(9,9)	
Coûts capitalisés			11,0	
Autres charges				(42,5)
Amortissement: principalement lié aux retraits d'actifs ainsi qu'au report de mises en service de projets			(40,3)	
Compte d'écarts du coût de retraite				10,5
Frais reportés relatif aux coûts de mise en service de projets non autorisés				(6,1)
Facturation externe et autres éléments				(4,3)